

Séance ordinaire du Conseil de Ville tenue le 2 mai 2017 en la salle du Conseil sise à l'hôtel de ville au 84 rue du Sacré-Cœur, à l'heure habituelle des séances.

Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

Sont présents, Son Honneur le Maire, Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Dubé, Sylvain Crevier, Thérèse Grenier, Claudia D'Asti et Joe Falci. Sont aussi présents, Monsieur Bernard Boudreau, directeur général et greffier, Monsieur Philippe Lapointe, trésorier et responsable des travaux publics, Madame Valérie Benoit, directrice des loisirs, et Monsieur Bruno Tardif, responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiments.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-071

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Thérèse Grenier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-072

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2017

Proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Sylvain Crevier

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2017, soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Les correspondances ont été remises aux membres du Conseil municipal.

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-073

Comptes à payer et salaires payés

SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

LÉGISLATION	13 074,28 \$
ADMINISTRATION	35 099,49 \$
SERVICES TECHNIQUES/VOIRIE/URBANISME	46 389,13 \$
LOISIRS	19 103,06 \$
TOTAL :	113 665,96 \$

DÉBOURSÉS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	266 551,82 \$
REMBOURSEMENTS DIVERS	---- \$
REMBOURSEMENTS DE TAXES	---- \$
REMISE DÉDUCTIONS/COTISATIONS SALARIALES	84 948,38 \$
IMMOBILISATIONS/TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	10 982,75 \$
SERVICE DE LA DETTE	---- \$
DÉPENSES PAYABLES PAR UN TIERS	721,57 \$
TOTAL :	363 204,52 \$

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Thérèse Grenier

QUE les comptes du mois soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ

GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-074

Autorisation de participation - Congrès de l'Association Québécoise du Loisir Municipal

Attendu que la Ville de Charlemagne est membre de l'Association québécoise du loisir municipal;

Attendu que le congrès annuel de l'AQLM se tiendra du 3 au 6 octobre 2017 à Drummondville;

Attendu que la Ville de Charlemagne trouve avantage à être représentée au congrès de l'AQLM;

Pour ces motifs, il est:

Proposé par : Claudia D'Asti

Appuyé par : Joe Falci

et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise la directrice des loisirs, Madame Valérie Benoît, à participer au congrès de l'AQLM du 3 au 6 octobre 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-075

Adoption du règlement d'emprunt numéro 04-399-17 pour des travaux d'infrastructures sur les rues Trudeau et Émile-Despins

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2017;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Serge Desjardins

Appuyé par : Pauline Dubé

Et résolu,

Que le règlement 04-399-17 pourvoyant à des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, trottoirs, bordures et chaussées) sur le tronçon de la rue Trudeau situé entre les rues Benoit-Sauvageau et Saint-Antoine et, sur le tronçon de la rue Émile-Despins situé entre la rue du Sacré-Cœur et le boulevard Céline-Dion, pour un montant de UN MILLION DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 225 800 \$) et, décrétant un emprunt à ces fins de CENT CINQ MILLE DOLLARS (105 000 \$), réparti sur une période de 20 ans soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-076

Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque d'incendie : dépôt et approbation du rapport de l'an 5

Attendu que le service de prévention et de lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny a déposé le rapport 2016 sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque d'incendie;

Attendu que ce rapport doit être produit à tous les ans afin de vérifier l'état d'avancement des actions à poser pour rencontrer les objectifs du schéma;

Attendu que la loi prévoit que les rapports sur les plans de mise en œuvre soient entérinés par le Conseil municipal et par la MRC de l'Assomption;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Thérèse Grenier

Appuyé par : Pauline Dubé

Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne entérine le rapport sur la réalisation des actions à poser afin de rencontrer les objectifs du Schéma de couverture de risque d'incendie sur le territoire de la Ville de Charlemagne.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de L'Assomption ainsi qu'au Service des incendies de la Ville de Repentigny.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-077
Embauche du personnel - Été 2017

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Joe Falci
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne autorise l'embauche d'étudiants au service des loisirs et au service des travaux publics pour la saison estivale 2017.

Que les salaires soient ceux prévus au budget 2017 de la Ville de Charlemagne et que les horaires de travail soient ceux déterminés par la directrice du Service des loisirs, Madame Valérie Benoît et le responsable des travaux publics, Monsieur Philippe Lapointe.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-078
Autorisation d'un stage au service de l'urbanisme et octroi d'une bourse

Attendu que la Ville de Charlemagne désire accueillir un stagiaire au Service de l'urbanisme;

Attendu que ce stage permettra à l'étudiant choisi d'acquérir l'expérience du marché du travail, tout en lui offrant un encadrement professionnel et stimulant;

En conséquence, il est:

Proposé par : Sylvain Crevier
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne offre un stage à Monsieur Dominic Livernois-Diotte au Service de l'urbanisme, d'une durée de 360 heures, du mois juin à août 2017.

Que Monsieur Dominic Livernois-Diotte, agira à titre de fonctionnaire désigné au service de l'urbanisme pour la période de ce stage et pourra ainsi appliquer les divers règlements sous la responsabilité de ce service.

Qu'une bourse de 5 000,00 \$ soit octroyée à Monsieur Dominic Livernois-Diotte pour ce stage.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-079
Demande d'usage conditionnel
Permettre l'usage conditionnel multifamilial de 8 logements isolés, relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, lots 1 948 987 et 1 948 988 (anciennement 82 rue St-Jacques), zone R-7

Attendu qu'une demande à l'effet de permettre l'usage conditionnel multifamilial de 8 logements isolés, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

Attendu que cette demande a été étudiée et analysée en fonction des critères d'évaluation du règlement sur les usages conditionnels numéro 05-390-15, lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenue le 6 avril 2017;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accorder sous certaines conditions l'usage conditionnel multifamilial de 8 logements isolés, par sa recommandation 2017-R-16.

Attendu que la demande d'usage conditionnel respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que ce projet doit respecter les dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, à l'exception des dispositions relatives aux usages autorisés, selon la zone concernée;

Attendu que la demande concerne un usage conditionnel autorisé en fonction des dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 05-390-15;

Attendu qu'un avis public a été publié et une affiche placée à l'emplacement visé par la demande le 11 avril 2017, selon la loi.

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier
Appuyé par : Pauline Dubé
Et résolu,

QUE le Conseil de Ville accorde sous certaines conditions l'usage conditionnel multifamilial de 8 logements isolés, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, situé sur les lots 1 948 987 et 1 948 988. Les conditions exigées sont les suivantes :

- Les revêtements du bâtiment devront être selon la variante B, tel que proposé par le demandeur;
- Un total de 5 arbres devra être planté, soit 4 arbres en cour avant et 1 arbre en cour arrière;
- La marge minimale de recul avant devra être de 6,2 mètres;
- L'entrée charretière devra avoir un angle de 90 degrés avec la voie de circulation;
- Les climatiseurs devront être installés sur le mur arrière;
- Aucun poteau supplémentaire ne devra être aménagé afin de connecter le bâtiment au réseau d'Hydro-Québec et si le réseau est présent en cour arrière, le bâtiment devra être connecté à ce dernier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-080

Demande d'un P.I.I.A.

Construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, lots 1 948 987 et 1 948 988 (anciennement 82 rue St-Jacques), zone R-7

Attendu qu'une demande à l'effet d'accepter la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

Attendu que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

Attendu que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lors de la réunion tenue le 6 avril 2017, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone R-7;

Attendu la recommandation numéro 2017-R-15 du CCU, favorable sous certaines conditions à la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, situé sur les lots 1 948 987 et 1 948 988;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier

Appuyé par : Pauline Dubé

Et résolu,

QUE le Conseil de Ville approuve sous certaines conditions le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 logements, situé sur les lots 1 948 987 et 1 948 988. Les conditions exigées sont les suivantes :

- Les revêtements du bâtiment devront être selon la variante B, tel que proposé par le demandeur;
- Un total de 5 arbres devra être planté, soit 4 arbres en cour avant et 1 arbre en cour arrière;
- La marge minimale de recul avant devra être de 6,2 mètres;
- L'entrée charretière devra avoir un angle de 90 degrés avec la voie de circulation;
- Les climatiseurs devront être installés sur le mur arrière;
- Aucun poteau supplémentaire ne devra être aménagé afin de connecter le bâtiment au réseau d'Hydro-Québec et si le réseau est présent en cour arrière, le bâtiment devra être connecté à ce dernier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-081

Autorisation de représentation auprès de Revenu Québec - "Mon dossier pour les entreprises"

Attendu que le Service Clic Revenu de Revenu Québec est devenu "Mon dossier pour les entreprises";

Attendu que Revenu Québec demande de confirmer par résolution un représentant autorisé de la municipalité afin d'assurer l'accès aux services de gestion des services électroniques;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

MAI 2017

Que la Ville de Charlemagne confirme que Monsieur Philippe Lapointe, trésorier et responsable des travaux publics, est le représentant autorisé de la municipalité auprès de Revenu Québec pour le service "Mon dossier pour les entreprises".

Que Monsieur Philippe Lapointe soit autorisé pour et au nom de la Ville de Charlemagne à signer tout document requis concernant la gestion du service "Mon dossier pour les entreprises" et, généralement, à poser toute action qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-082

Dépôt et adoption du document intitulé "La politique de Développement des Collections" rédigé par Mme Christine Arel, directrice de la bibliothèque municipale

Attendu que la directrice de la bibliothèque municipale, Madame Christine Arel, a déposé au Conseil municipal un document intitulé « La Politique de Développement des Collections » dans le cadre du programme "*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*" du ministère de la Culture et des Communications.

**Pour ces motifs; il est proposé et adopté unanimement,
Et résolu:**

Que le conseil municipal adopte la politique de développement des collections documentaires de la bibliothèque, qui inclut un cadre d'évaluation et d'élagage, dans le but d'obtenir la bonification maximale de l'aide financière.

Que la bibliothèque s'engage à réviser et à présenter au conseil municipal pour adoption sa politique de développement des collections au maximum tous les cinq ans.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-083

Adoption du rapport financier 2016 et autorisation de transmission

**Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
et résolu,**

Que le rapport financier 2016 de la Ville de Charlemagne préparé par Monsieur Philippe Lapointe, trésorier, qui comprend les rapports de l'auditeur externe sur les états financiers et le taux global de taxation réel, émis par la firme BCGO, soit approuvé tel que présenté.

Que le trésorier, M. Philippe Lapointe, et le directeur général et greffier, M. Bernard Boudreau, soient et le sont autorisés par la présente à transmettre le rapport financier 2016 au Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-05-084

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Proposé par : Pauline Dubé
Appuyé par : Thérèse Grenier**

QUE la séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Bernard Boudreau
Directeur général et greffier